

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 052-7215/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à Caractère Personnel et paiement de la cotisation 2020

MET 19/13740/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association Française des Correspondants à la Protection des données à Caractère Personnel (AFCDP), a été créée en 2004 pour promouvoir et développer le rôle des Correspondants Informatique et Liberté (CIL).

L'Association regroupe des acteurs publics ainsi que des sociétés privées.

La Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) demande de plus en plus de rigueur dans la protection et l'accès aux données personnelles.

L'AFCDP est une structure indépendante et reconnue au niveau national. Elle favorise la concertation avec les entreprises et les pouvoirs publics relative à l'ensemble des questions posées par le statut ou les missions des correspondants à la protection des données personnelles. Elle organise des initiatives à caractère national, européen ou international, relatives aux statuts ou aux missions des correspondants à la protection des données personnelles ou équivalents dans les réglementations étrangères. Elle assure une veille technologique. Elle constitue également des groupes de travail afin de formuler des recommandations et/ou des avis aux autorités publiques et aux acteurs de la protection des données personnelles, de sa propre initiative ou sur saisine.

L'adhésion à l'AFCDP, Association Française des Correspondants à la Protection des données à Caractère Personnel, permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence de bénéficier d'un appui professionnel et d'aides conséquentes afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de la protection et l'accès aux données personnelles.

C'est pourquoi la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à l'AFCDP par délibération n°HN 015-043/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 et de renouveler son adhésion pour les années 2017, 2018 et 2019 par délibérations du Bureau de la Métropole n° FAG 024-1632/17/BM du 30 mars 2017, n° FAG 004-3405/18/BM du 15 février 2018 et n° FAG 007-4711/18/BM du 13 décembre 2018.

Aussi le présent rapport propose le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix Marseille Provence à cette association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 007-4711/18/BM du Bureau de la Métropole du 13 décembre 2018 portant renouvellement de l'adhésion à l'AFCDP - Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel (AFCDP) ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'afin de pouvoir bénéficier du partage d'information, de connaissances et de bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles, la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite renouveler son adhésion à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel (AFCDP) au titre de l'année 2020.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel (AFCDP) et le paiement de la cotisation 2020 d'un montant de 450 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 : Fonction 020 - Nature 6281

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique
et Innovation technologique

Gérard BRAMOULLÉ